



BUDGET 2023 NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 23 février 2023. Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.

1	LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES	2
2	SYNTHESE BUDGETAIRE	3
3	BUDGETS ANNEXES	4
4	BUDGET GENERAL	5
4.1	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
4.2	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
4.3	SUIVI DES INDICATEURS : EPARGNE BRUTE ET DE L'EPARGNE NETTE	7
5	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2026 (BUDGET GENERAL)	8
5.1	PROJET DE TERRITOIRE.....	8
5.2	INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS	9
5.3	CAPACITE DE DESENDETTEMENT	11

1 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

La Communauté de Communes de la Dombes comprend 36 communes dans son périmètre, pour une population de **40 573 habitants** (population totale 2020 légale au 1^{er} janvier 2023 – source INSEE).

Ses compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires

- ✓ L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- ✓ Les actions de développement économique : la politique locale du commerce, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique et la promotion du tourisme
- ✓ L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ✓ La collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés
- ✓ La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis 2018

Compétences optionnelles

- ✓ La protection et la mise en valeur de l'environnement : Natura 2000, l'enlèvement des épaves automobiles, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'étang Prêle à Valeins
- ✓ La politique du logement social d'intérêt communautaire et les actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- ✓ L'action sociale d'intérêt communautaire : la petite enfance (crèche, relais d'assistances maternelles), la parentalité dont la ludothèque...
- ✓ La création et la gestion des maisons de France service

Compétences facultatives

- ✓ Le service public de l'Assainissement non collectif
- ✓ Les actions culturelles, sportives et d'enseignement : la Ronde des mots, le soutien à des manifestations culturelles, sportives contribuant à la promotion et à la mise en valeur du territoire
- ✓ Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques : base de loisirs de la Nizière, le centre aquatique et camping de Villars-les-Dombes, les sentiers de randonnées
- ✓ L'assistance aux communes par la mise à disposition de moyens en personnel et en matériel
- ✓ L'accessibilité des personnes handicapées

2 SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE

En 2023, les dépenses de la CCD se répartissent en 1 budget principal et 15 budgets annexes :

- 1) Ateliers relais
- 2) Autorisations du Droit des Sols (ADS)
- 3) Base la Nizière
- 4) Commerces
- 5) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- 6) Parc d'Activité Chalaronne Centre (PACC)
- 7) Service Commun enfance-jeunesse
- 8) Service Commun Point d'Eau Incendie (PEI)
- 9) Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- 10) Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)
- 11) ZA Chalamont (La Bourdonnière)
- 12) ZA Chalamont (Le Creuzat)
- 13) ZA Marlieux
- 14) ZA Saint Paul de Varax
- 15) ZA Saint Trivier sur Moignans

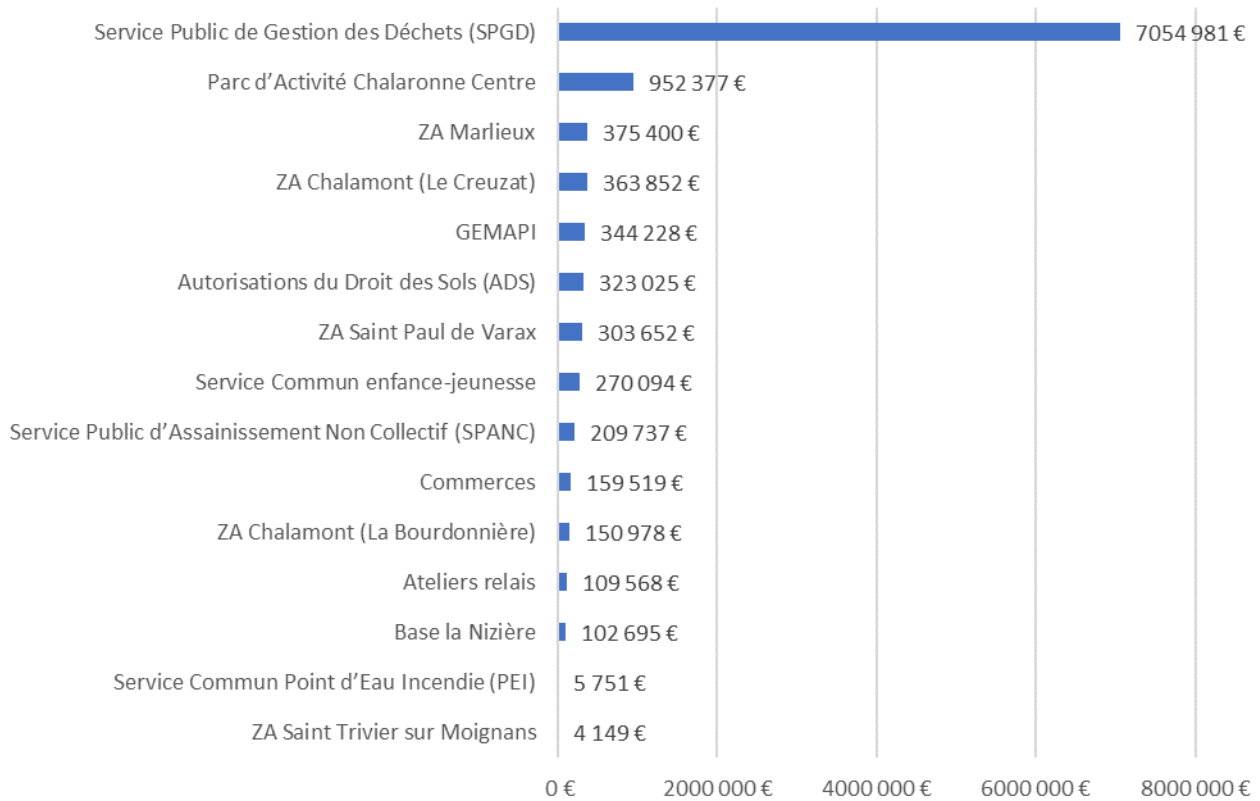
Les dépenses totales inscrites aux budgets 2023 s'élèvent à :

- **34 755 563,68 € en fonctionnement**
- **22 832 597,44 € en investissement.**

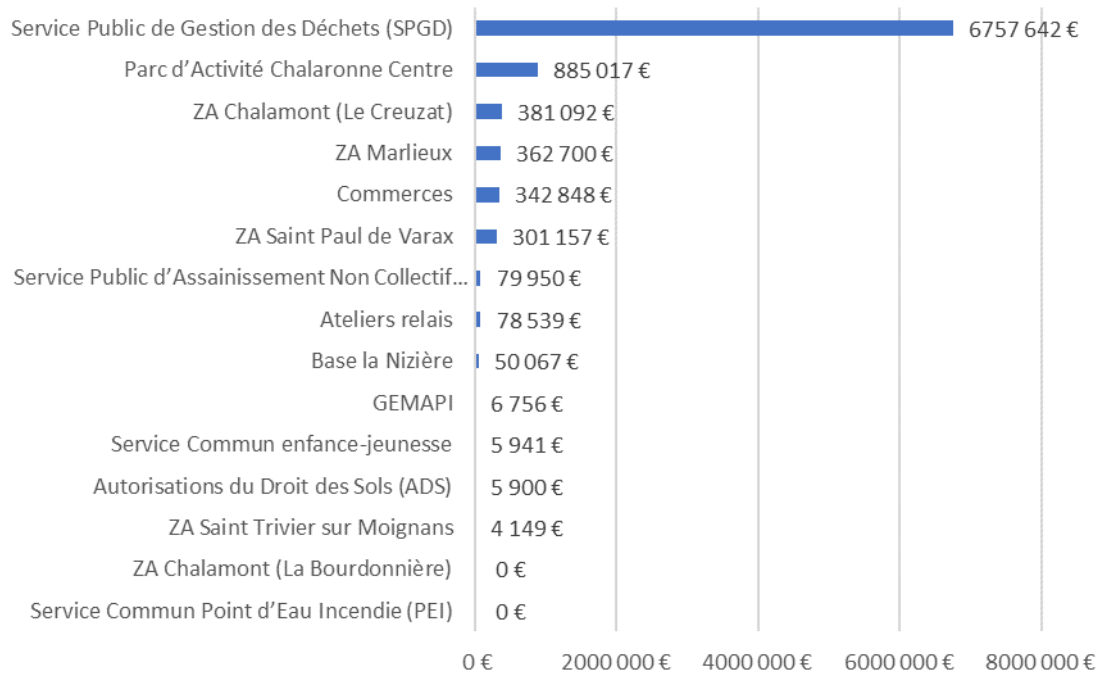
Budget principal	24 025 559,42 €
Budgets annexes	10 730 004,26 €
Total dépenses de fonctionnement	34 755 563,68 €

Budget principal	13 570 840,58 €
Budgets annexes	9 261 756,86 €
Total dépenses d'investissement	22 832 597,44 €

3 BUDGETS ANNEXES



Dépenses de fonctionnement inscrites aux budgets annexes primitifs 2023



Dépenses d'investissement inscrites aux budgets annexes primitifs 2023

4 BUDGET GENERAL

4.1 La section de fonctionnement

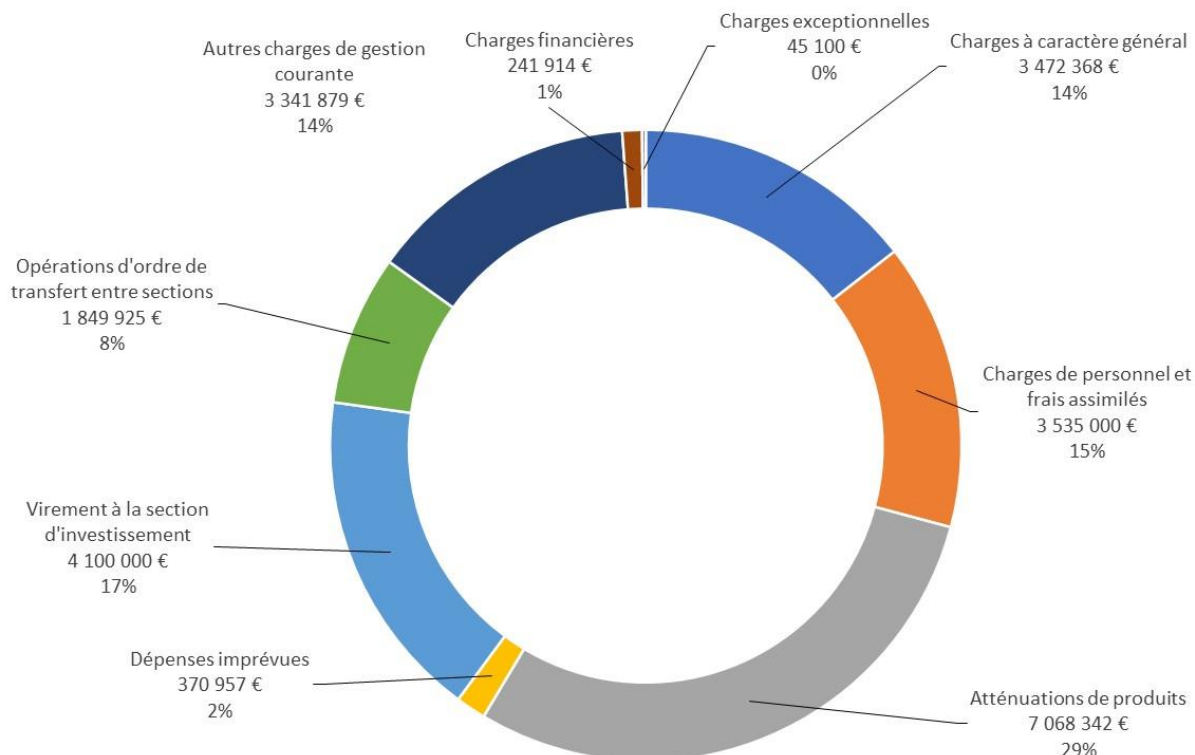
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

4.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la CCD s'élèvent pour 2023 à **24 025 559,42 euros**.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Atténuations de produits (29%) : 7 068 342 € (attributions de compensations aux communes de la CCD et au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre les conséquences notamment de la réforme fiscale).
- Charges à caractère général (14%) : 3 472 368 € (prestations de services, entretien et réparations, contrats de prestations de service, assurances, fournitures, achat de matières premières, fluides...)
- Autres charges de gestion courantes (14%) : 3 341 879 € (subventions aux associations, participations d'équilibre aux budgets annexes, indemnités élus et participations à différents organismes)
- Charges de personnel et frais assimilés (15 %) : 3 535 000 €

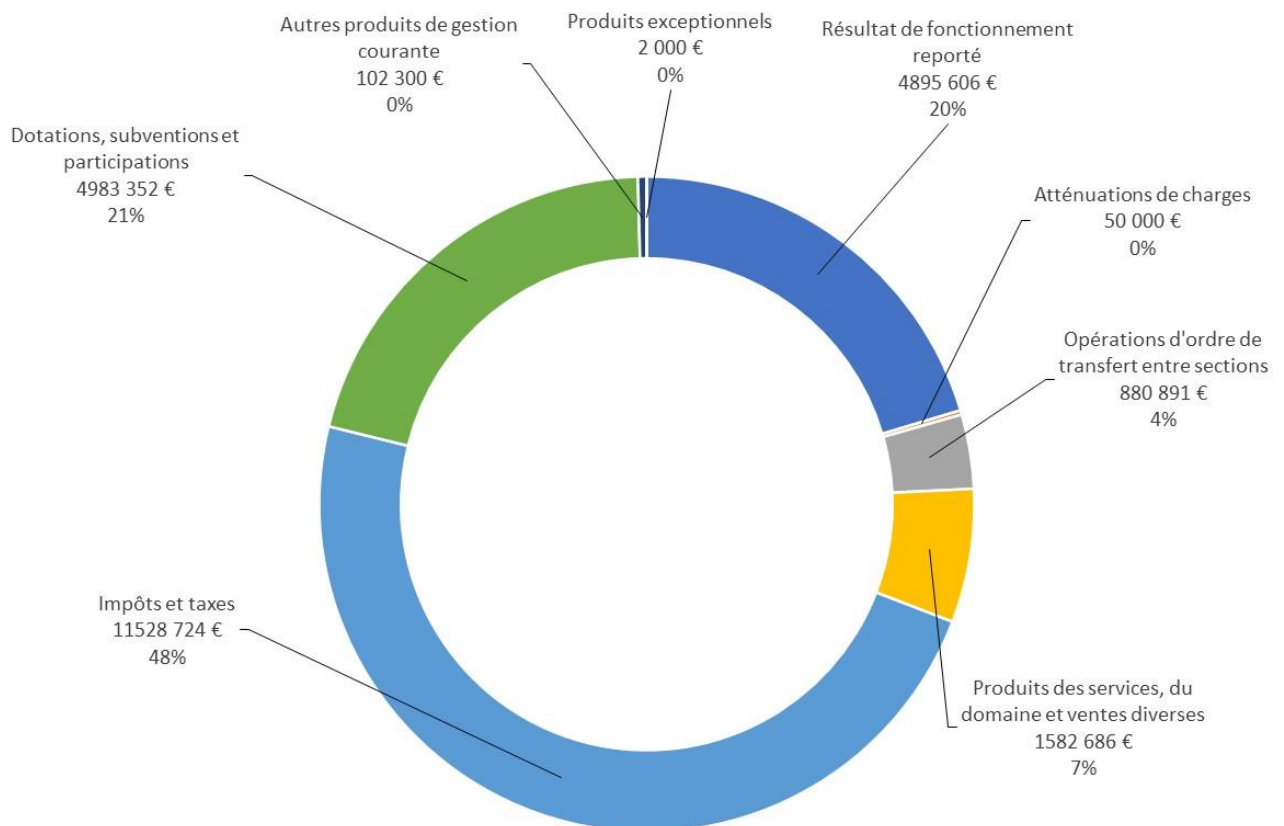


4.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement de la CCD s'élèvent pour 2023 à **24 025 559,42 euros** dont 4 895 606 € de résultat 2022 reporté.

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes (48 %) : 11 528 724 € (impôts directs locaux, , fraction de la TVA, ...)
- Les dotations et participations (21 %) dont les dotations versées par l'Etat : 4 983 352 €,
- Les produits des services (7 %) : 1 582 686 € (refacturation de prestations et des charges de personnel des budgets annexes,)



Les taux d'imposition pour l'année 2023 sont les suivants :

Ressource fiscale	Taux 2022	Produit attendu 2023
Cotisation foncière des entreprises	23,62 %	2 315 242 €
Taxe foncière (bâti)	4,20 %	1 726 200 €
Taxe foncière (non bâti)	6,00 %	207 600 €
Taxe d'habitation	7,73 %	219 701 €

4.2 La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en création.

Les investissements prévisionnels pour 2023 s'élèvent à 11 336 millions d'euros répartis selon les trois axes du projet de territoire :

- 4 015 166 € pour l'axe 1 « un territoire dans la transition écologique »
- 1 651 255 € pour l'axe 2 « une économie dynamique, intégrée et innovant »
- 4 875 699 € pour l'axe 3 « la CCD au service de ses habitants »
- 793 450 € pour les investissements transversaux et les attributions de compensation.

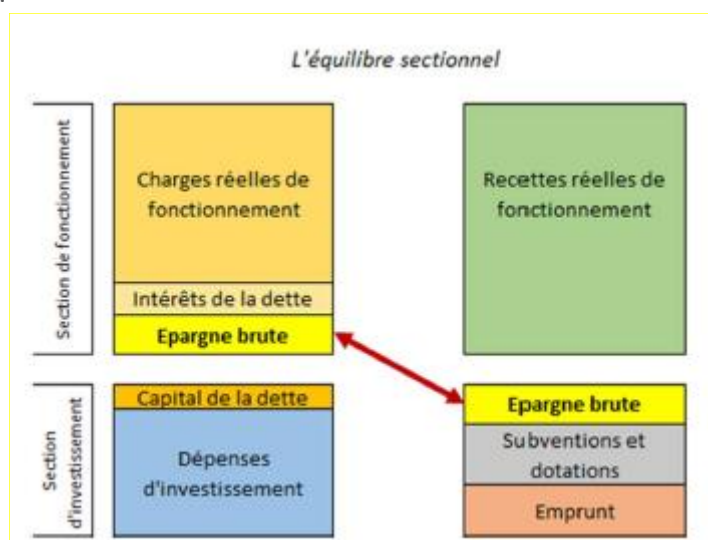
4.3 Suivi des indicateurs : épargne brute et de l'épargne nette

Le tableau ci-après présente les indicateurs d'épargne brute et d'épargne nette.

En k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EPARGNE BRUTE	934 k€	909 k€	989 k€	1 334 k€	2 122 k€	2 114 k€
Taux d'épargne brute	6,0%	5,8%	6,0%	7,4%	13,9%	11,5%
EPARGNE NETTE	499 k€	463 k€	327 k€	709 k€	1 483 k€	1 407 k€

Epargne brute

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio clé utilisé pour avoir un aperçu de la santé financière d'une collectivité. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Epargne nette

L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible.



L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

5 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2026 (BUDGET GENERAL)

Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) se définit comme un outil de pilotage des collectivités et un instrument de prospective financière. Il formalise les choix d'investissement, décidés à partir de l'étude de la situation financière et des besoins de la collectivité et dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la collectivité. A chaque projet est associé un financement, ainsi qu'une temporalité. Il permet de programmer un ensemble de projets cohérent sur plusieurs années.

5.1 Projet de territoire

L'aboutissement du Projet de Territoire aura nécessité plusieurs mois de travail. Il a été validé en Conseil communautaire le 9 décembre 2021, avant d'être présenté au Conseil de Développement.

Trois axes fondateurs, 15 orientations stratégiques, 45 objectifs définis. Le tout, décliné en 156 actions pour le territoire. Voici en quelques chiffres l'ossature du Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Pour parvenir à ce résultat, un important travail en commission a été réalisé. Le bureau exécutif s'est réuni à plusieurs reprises. Les aller-retours avec les services communautaires ont été très fréquents et deux séminaires ont été organisés. L'objectif était de réaliser au préalable un diagnostic du territoire et de définir les enjeux du Projet de Territoire. Un document qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire, lors de sa séance du 9 décembre 2021. Le Projet de Territoire a ensuite été présenté par les élus au Conseil de Développement. Une instance composée de citoyens-bénévoles qui réfléchissent à l'avenir du territoire.

Le Projet de Territoire a identifié trois axes :

1. **Un territoire dans la transition écologique** : terre aux mille étangs, la Dombes a une responsabilité particulière en matière de biodiversité. Ce Projet fixe les priorités pour protéger cette richesse naturelle.
2. **Une économie dynamique, intégrée, innovante et inscrite dans la transition écologique, en interaction avec les autres territoires** : située entre plusieurs pôles économiques importants, la Dombes possède de nombreux atouts. Une politique volontariste est menée en matière économique.
3. **La Communauté de Communes de la Dombes, au service des habitants au quotidien** : ce Projet s'inscrit d'abord pour ses habitants et leur cadre de vie.

Ce Projet de Territoire n'est pas pour autant inscrit dans le marbre et devra s'adapter aux évolutions du territoire. Ce document est disponible sur <https://www.ccdombes.fr/wp-content/uploads/2022/01/Projet-de-territoire.pdf>,

5.2 Investissements prévisionnels

Les investissements prévisionnels pour 2021-2026 s'élèvent à 30 973 millions d'euros répartis selon les trois axes du projet de territoire :

- 12 507 millions d'euros pour l'axe 1 « un territoire dans la transition écologique »
- 3 951 millions d'euros pour l'axe 2 « une économie dynamique, intégrée et innovant »
- 10 569 millions d'euros pour l'axe 3 « la CCD au service de ses habitants »
- 3 946 millions d'euros pour les investissements transversaux et les attributions de compensation.



UN TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

12,5 M€


DÉCHÈTERIE – RECYCLERIE DE CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

Améliorer la valorisation des déchets en augmentant le nombre de filières de tri.

1 M€


AIDE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Aide pour les habitants (récupérateurs d'eau et rénovation thermique) et fonds de concours pour les communes.

4,82 M€


MOBILITÉS

Cheminement et boucles cyclables, auto-stop organisé, circuits pédestres

2,87 M€


PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'AGRICULTURE DOMBISTES

Acquisition de terrain pour le PAT, travaux de protection des roselières, plantation de haies, Etang Prêle...

2,31 M€


FLOTTE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Renouvellement de la flotte de véhicules (CCD, centres sociaux...) et pose de bornes de recharges

493 000 €


AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

Pose de panneaux photovoltaïques, isolation thermique, pompe à chaleur

188 000 €



UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE, INTÉGRÉE ET INNOVANTE

3,95 M€

FONDS CULTURE ET PATRIMOINE

Captation du patrimoine immatériel, événement culturel

2 M€



Investissement patrimonial

Préservation du patrimoine dombiste

500 000 €



AGORASITE

Création de la plateforme numérique Agorasite

600 000 €



DÉMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL

Promotion du territoire pour renforcer son attractivité

200 000 €



RÉVISION DU SCOT

En prévision des révisions des documents d'urbanisme

200 000 €



SIGNALÉTIQUE DE TERRITOIRE

Identification des bâtiments et des zones d'activités communautaires

100 000 €



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SERVICE DES HABITANTS AU QUOTIDIEN

10,5 M€



CRÈCHE DE CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

Construction d'une crèche de 66 berceaux

6 M€



CRÈCHE DE NEUVILLE-LES-DAMES

Construction d'une crèche de 24 berceaux

1,7 M€



CENTRE AQUATIQUE NAUTIDOMBES

Remplacement du système de chauffage

1 M€



CENTRE SOCIAL MOSAÏQUE À CHALAMONT

Extension du centre social

500 000 €



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Acquisition du terrain et travaux de réalisation

360 000 €

5.3 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la Communauté de Communes pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

A fin 2022, la capacité de désendettement de la CCD était de 6 années.

Au vu des hypothèses sur les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement d'ici à fin 2026, la capacité de désendettement prévisionnelle de la CCD à fin 2026 est estimée à 6,9 années.

